

PRE INSCRIPTION (Individuelle) 2021-2022

**A RENVOYER par mail à
espacedantza@gmail.com ou par courrier à
ATELIER DANTZA, 19 rue Bourbaki, 64000
PAU**

NOM :**PRENOM :****DATE DE NAISSANCE :****ADRESSE:****CODE POSTAL:****TÉLÉPHONE (ÉLÈVE):****TÉLÉPHONE PARENT 1:****TÉLÉPHONE PARENT 2:****E-MAIL:****PROFESSION ou SCOLARITÉ:**

COURS	JOUR	HEURE DU COURS
EVEIL-INITIATION (4-5 ans)		
PREPARATOIRE (6-7 ans)		
MODERN'JAZZ		
CONTEMPORAIN		
CLASSIQUE		
BARRE À TERRE		
BARRE AU SOL		

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : REGLEMENT

- Le règlement des cours se fera désormais par prélèvement bancaire. Un RIB vous sera demandé au 1^{er} cours et un mandat vous sera transmis pour signature. **En cas de fermeture administrative, les prélèvements seront automatiquement suspendus**
- En cas d'arrêt ou de blessure (d'un mois ou plus), les prélèvements seront suspendus.
- Les frais de costumes sont à la charge de chaque élève.

Article 2 : ASSIDUITE, PONCTUALITE

- Les horaires de cours doivent être respectés.
- Le spectacle de fin d'année se tiendra **samedi 18 & dimanche 19 juin 2022**.
- Personne n'est autorisé à assister aux cours de danse sauf autorisation exceptionnelle du professeur.

Article 3 : PROTOCOLE SANITAIRE : COVID (actuellement en vigueur)

- Masque obligatoire pour les 11 ans et + en circulation dans l'enceinte de l'établissement.
Dérogation de port de masque pendant le cours de danse.
- Lavage des mains et pieds au gel hydro alcoolique avant d'accéder à l'espace scénique.
- Distance d'un mètre minimum entre chaque danseur pendant le cours

Article 4 : PRESENTATION, DISCIPLINE

- En Classique, chignon, justaucorps et ½ pointes sont obligatoires.
- Le port de bijoux est interdit dans tous les cours de danse.
- Il est recommandé de conduire les mineurs jusqu'à l'enceinte de l'établissement. En dehors de la salle de danse, la responsabilité de la structure ne peut être engagée.
- Aucune dégradation des lieux ne sera tolérée. Toute violence fera l'objet d'exclusion.
- L'Atelier dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée des cours.

Article 5 : DROIT A L'IMAGE

- *J'autorise (ou) je n'autorise pas* l'Atelier Dantza à utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image de l'élève inscrit à des fins de communication.

A Pau, le

Signature de l'élève (majeur) ou du représentant légal